
MAIRIE DE CHARMONT

4, Grande Rue

95420

☎/📠 01.61.02.09.51

Permanence : mardi 9 à 12h et vendredi de 15 à 17 h.
Email : mairie.charmont@wanadoo.fr

ARRETE

**PRESCRIVANT L'ENQUETE PUBLIQUE SUR LE PLAN LOCAL D'URBANISME DE LA
COMMUNE DE CHARMONT**

Le Maire de Charmont

- Vu le Code de l'urbanisme et notamment l'article R.123-19, L300.2
- Vu les articles 7 à 21 du décret n° 2005-935 du 2 août 2005 pris pour l'application de la loi n°83-630 du 12 juillet 1983 relative à la démocratisation des enquêtes publiques et à la protection de l'environnement,
- Vu la délibération du Conseil Municipal N° 2015-15 de la commune de Charmont du 29 mai 2015 prescrivant l'élaboration du plan local d'urbanisme, et fixant les modalités de consultation et les objectifs
- Vu la délibération N° 2016-24 du Conseil Municipal de la commune de Charmont du 28 octobre 2017 tirant le bilan de la concertation,
- Vu la délibération N° 2018-05 du Conseil Municipal de la commune de Charmont en date du 9 mars 2018 arrêtant le projet de plan local d'urbanisme,
- Vu la décision du 18 juin 2018 de Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise désignant Madame Florence SHORT, en qualité de commissaire enquêteur,
- Vu les pièces du dossier,

ARRETE

Article 1^{er} : Il sera procédé à une enquête publique sur les dispositions du plan local d'urbanisme de la commune de Charmont

Article 2 : Madame Florence SHORT désignée en qualité de commissaire enquêteur siègera à la mairie de Charmont où toutes observations devront lui être adressées. Elle pourra utiliser son véhicule personnel lors de ses déplacements.

Article 3 : Les pièces du dossier ainsi qu'un registre d'enquête à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire enquêteur, seront déposés à la Mairie de Charmont pendant 31 jours consécutifs du vendredi 14 septembre 2018 au lundi 15 octobre 2018. Les pièces du dossier seront également mis en ligne et consultable à l'adresse suivante :

<http://www.val-doise.gouv.fr/Politiques-publiques/Amenagement-du-territoire-et-construction/Urbanisme-Planification-Logement/Elaboration-du-plan-local-d-urbanisme-PLU-de-Charmont>

Chacun pourra prendre connaissance du dossier les mardis de 9h à 12h et les vendredis de 14h à 17h et consigner éventuellement ses observations sur le registre d'enquête, soit à l'adresse mail suivante : plu-charmont95420@orange.fr, ou les adresser par écrit au commissaire enquêteur, qui les annexera au registre.

Article 4 : Le commissaire enquêteur recevra à la Mairie de Charmont les :

Vendredi 14 septembre 2018 de 14h à 17h

Vendredi 28 septembre 2018 de 15h à 18h

Lundi 15 octobre 2018 de 14h à 17h.

Article 5 : A l'expiration du délai d'enquête prévu à l'article 3, le registre sera clos et signé par le commissaire enquêteur qui disposera d'un délai de trente jours pour transmettre au maire de la commune de Charmont le dossier avec son rapport des lequel figureront ses conclusions motivées.

Article 6 : Une copie du rapport du commissaire enquêteur sera adressée à Monsieur le Préfet de la région d'Ile de France, Préfet du Val d'Oise ainsi qu'à Monsieur le Président du tribunal administratif de Cergy-Pontoise. Ce rapport sera tenu à la disposition du public :

- A la Mairie de Charmont

Article 7 : Un avis au public faisant connaître l'ouverture de l'enquête publique sera publié quinze jours au moins avant le début de celle-ci et rappelé dans les huit premiers jours de l'enquête, en caractères apparents, dans les deux journaux suivants :

La Gazette du Val d'Oise

Le Parisien

Une copie de l'avis d'ouverture d'enquête paru dans les journaux sera annexée au dossier d'enquête.


Cet avis sera affiché en mairie de Charmont et apposé dans les lieux fréquentés par le public. Ces mesures de publicité seront justifiées par un certificat du maire.

Article 8 : Des copies du présent arrêté seront adressées à :

- Monsieur le Préfet de la Région Ile de France
- Monsieur le Préfet du Val d'Oise
- Madame le commissaire enquêteur
- Monsieur le Directeur Départemental des Territoires (DDT)

Fait à Charmont, le 24 août 2018

Le Maire

R 

Rodolphe THOMASSIN